

Association JAZZY'JASS

70 Rue de la Saône

01480 JASSANS RIOTTIER

Mail : associationjazzyjass@gmail.com

Facebook : @jazzyjassdance

Téléphone : 06 01 94 85 55



REGLEMENT INTERIEUR 2026/2027

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des modalités ci-dessous, qui valent règlement intérieur de l'association pour l'année 2026-2027.

INSCRIPTIONS :

Pour les nouveaux adhérents, un cours d'essai peut être effectué en juin 2026 ou sur les 3 premières semaines de reprise officielle des cours de septembre.

Un **certificat médical** d'aptitude à pratiquer la danse de moins de 3 ans est demandé pour les enfants mineure et **doit être fournis dans le 1^{er} mois de l'inscription validée**. Sans celui-ci, votre enfant sera refusé au cours de danse jusqu'à régularisation de la situation sans aucun remboursement.

COTISATION :

Les cotisations se règlent à l'année en une seule fois par CB, par chèque libellé à Jazzy Jass ou par chèques vacances (sauf ceux qui expirent au 31/12/2025) ou par cartes jeunes (en cours de validité pour les collégiens de l'Ain)

Il est possible de fractionner le règlement en 2 chèques. (Encaissement octobre et novembre 2026)

Après validation de l'inscription (**soit après le cours d'essai**), il ne sera fait aucun remboursement en cas d'arrêt volontaire des cours par l'élève.

Toutefois, au-delà d'une absence supérieure à 2 mois et pour raisons médicales, un remboursement (au prorata de la présence de l'élève) sera possible sur présentation d'un certificat médical.

En cas de remboursement, il sera conservé une somme forfaitaire de 30€ ainsi que le montant correspondant aux cours suivis par l'élève.

Une facture peut être délivrée lors de l'inscription (sur demande)

PLANNING :

En début d'année l'association se réserve le droit de modifier son planning horaire.

En cas de changement, une information sera envoyée par courriel.

Les cours suivent le rythme scolaire. Toutefois, des cours pourront être maintenus ou ajoutés après arrangement avec le professeur.

L'association pourra proposer, au cours de l'année, des stages selon l'âge et le niveau des élèves

DROIT A L'IMAGE :

Tout adhérent à l'association abandonne son droit à l'image et autorise l'association Jazzy jass à l'utiliser dans toutes les communications internes ou externes de l'association à des fins non commerciales. Si vous souhaitez déroger à cette disposition, nous vous remercions de bien vouloir le préciser sur le formulaire d'inscription.

TENUE-ACCESSOIRES :

Une tenue adéquate est obligatoire pendant les cours (justaucorps, legging, T-shirt, brassière, chaussette ou chausson **(PAS DE COLLANT)**). **La tenue civile n'est pas tolérée pendant les cours.**

Les cheveux doivent être attachés.

Pour une question de sécurité, nous demandons à ce que **les bijoux** (montre, bracelet ou pendentif ..) soient retirés pendant les cours de danse.

Dans le cadre du spectacle de fin d'année, l'association pourrait demander une participation pour l'achat de tenues spécifiques pour les chorégraphies (T shirt, legging, ou autres).

PONCTUALITE, ASSUIDITE, ACCES AUX COURS

L'élève doit être présent et en tenue 5 minutes avant le début du cours.

L'élève s'engage à suivre les cours avec assiduité afin de ne pas compromettre ses progrès et ceux de son groupe.

Toute absence doit être signalée, par téléphone ou par mail.

Pour une question de sécurité, nous demandons aux parents :

- D'accompagner son enfant jusqu'à la salle de danse
- De s'assurer de la présence du professeur et que le cours est bien dispensé.

L'association décline toute responsabilité :

- En cas d'incident en dehors des heures de cours de l'élève
- En cas de vol dans les vestiaires.
Soyez attentifs aux oublis de vos enfants.
Évitez de laisser tout objet de valeurs à vos enfants.

Nous recommandons aussi de lire régulièrement les panneaux d'affichage.

En cas de perturbations répétés d'un élève pendant les cours, le professeur de danse pourra prendre les mesures qui lui sembleront nécessaires pour maintenir le bon déroulement du cours de danse.

@ pré-ados / ados

A chaque début de cours, les téléphones portables seront à déposer dans une panier prévue à cet effet auprès du professeur de danse. Cette action a pour but de maintenir la concentration de l'élève pendant toute la durée du cours.

En cas de crise sanitaire majeure, et en fonction des recommandations et directives de l'état et des fédérations de danse et des sports, l'association se réserve le droit de poursuivre ou non les cours.

L'association s'engage à respecter et à mettre en place tous les dispositifs sanitaires officiels et obligatoires au bon déroulement des cours, de la santé et de la sécurité de ses élèves.

SPECTACLE :

Chaque année l'association organise son spectacle de danse. La préparation de ce dernier fait partie intégrante de la démarche pédagogique du professeur et de l'association. Une grande partie des cours est consacrée aux chorégraphies. L'élève s'étant engagé à participer au spectacle doit être d'une assiduité parfaite pour la bonne préparation de celui-ci. Les élèves fréquemment absents pourront se voir exclus de tout ou partie du spectacle.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Une assemblée générale est organisée chaque année. Elle permet de rendre compte de la vie et des projets de l'Association.